

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2020

Présents : Christian GEORGES, Hubert PONCET, Patrice PERRET, Isabelle LUGNE, Bernard GARDETTE, Cindy FAURE, Pascale MONAT, Gérard SAVATIER, Louis CANUT, Sylvie VITRANT, Christine CANUT.

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Christian GEORGES

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 20 août 2020 par voie électronique.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2020,

1. Travaux supplémentaires de voirie CCPU : convention financières et amortissement fonds de concours,
2. Arrêté portant opposition de transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes,
3. Régie : petites dépenses,
4. Tarifs communaux (salle des fêtes, accueil temporaire, concessions...),
5. Recrutement d'agent non titulaire : accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité, remplacement fonctionnaire et agent contractuel,
6. Demande de subventions enveloppe de solidarité 2020 :
 - a. Equipement salle des fêtes
 - b. Mur de Jean-Paul Manissolle
7. AGEDI : désignation d'un délégué,
8. Logiciel cimetière,
9. Formation des élus,
10. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : précisions à apporter à la délibération DE 2020 06 07 du 2 juin 2020,
11. Loire Habitat : condition de prêt,
12. Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2020

Il est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire indique qu'elle souhaite rajouter des points qui n'étaient pas prévus à l'ordre du jour :

- **Terrain Poyet** : demande au conseil municipal l'autorisation de signature des actes administratifs liés à l'échange de terrain entre Jean Guy Poyet et la commune.
- **Décision modificative** : 2 000€ sur cimetière cpte 2116 transférés en aménagement de la SDF cpte 2181.
- **Décision modificative** : 6500 € sur cimetière cpte 2116 transférés pour le logiciel cimetière cpte 205.

1. Travaux supplémentaires de voirie CCPU : convention financières et amortissement fonds de concours :

Mme le maire présente les travaux de voirie supplémentaires d'un montant de 4 161€. Le Conseil Municipal décide d'amortir les travaux supplémentaires sur une année. Accepté à l'unanimité.

2. Arrêté portant opposition de transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes :

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de délibéré afin de s'opposer au transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé. Accepté à l'unanimité.

3. Régie petites dépenses :

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une régie concernant les menus dépenses. Il faut donc désigner un régisseur qui sera Aurélie FAURE et un régisseur suppléant : Christine CANUT. Accepté à l'unanimité.

4. Tarifs communaux (salle des fêtes, accueil temporaire, concessions...) :

Mme le Maire expose les différents tarifs et participation aux frais :

- a) **Salle des fêtes** : rajouter 70€ par journée supplémentaire en cas de location à des entreprises (vente – exposition – séminaire...)
Location équipement audio : 30€
Caution : 400 €
- b) **Salle des jeunes** : pas de location
- c) **Accueil temporaire** : Participation aux frais : journée complète : 50€
Participation aux frais ½ journée : 30€
Gratuite pour les associations suivant disponibilités.

La baisse de ces tarifs se justifie par l'équipement sommaire de cette salle – projet de l'équiper : accès internet - vidéo projecteur.

- d) **Accueil temporaire** : tarif 18€ - l'état des lieux et la gestion de l'accueil temporaire sont désormais confiés au Maire ou à un Adjoint selon un tableau d'astreintes.
- e) **Cimetière** : durée 50 ans : 2 places 200€, 4 places 400€
A partir du 1^{er} septembre, aucune nouvelle concession 4 places ne sera vendue.
Case de columbarium : 350€ durée 50 ans

Acceptés à l'unanimité

- 5. Autorisation du Conseil Municipal donnée à Madame le Maire pour le recrutement d'agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité, d'accroissement saisonnier d'activité, le remplacement de fonctionnaire et le recrutement d'agents contractuels. Accepté à l'unanimité.

6. Demande de subventions enveloppe de solidarité 2020 :

- a. **Equipeement salle des fêtes** : 4156 € + PROJECTEURS : 1038 € = 5 194 €

Mme le Maire présente deux devis : Ets POINT SCHOW de Roanne + GOUTORBE d'un montant de 5 194€
Ets AJB EVENEMENTS pour un montant de 5 927.60€

Le Conseil Municipal accepte le devis de Point Show et de GOUTORBE.

- b. **Mur de Jean-Paul Manissolle** : Devis de SARL Jacquet 2 435.7€ et devis METAL'ATA 3000€
Accepté à l'unanimité

7. AGEDI : désignation d'un délégué : Louis CANUT

8. Logiciel cimetière :

Le règlement intérieur du cimetière est en cours d'écriture – Un devis de la société NEOCIM est proposé pour, un rapprochement des relevés topographiques et des titres de concession, une gestion de l'activité du cimetière en vue de préparer des reprises de concession.

Mme le Maire propose le devis de 6 156.82€ de la société NEOCIM et propose de demander une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2021.

Accepté à l'unanimité

9. Formation des élus,

Mme le Maire indique que les élus ont droit à la formation tout au long de leur mandat. Il convient de fixer le montant alloué à la formation des élus soit 2% minimum du montant total des indemnités de fonction des membres du conseil municipal.

- 2% de 19 000€ soit : 380€ par an.

Accepté à l'unanimité

10. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : précisions à apporter à la délibération DE 2020 06 07 du 2 juin 2020

26° Montant de la subvention : 10 000 €

27° De procéder, après consultation du Conseil Municipal et après avis du service instructeur, au dépôt...

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

11. Loire Habitat : condition de prêt,

Un Emprunt de 1 380 000€ concernant la MARPA a été contracté par Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette dernière ne peut pas se porter garant comme elle prête. Les emprunts concernés devaient être contractés auprès de banques, Crédit Agricole ou Caisse d'Epargne sans demande de garantie.

Donc la Caisse des Dépôts et Consignation demandent à avoir 2 garants :

- Département 50% soit 690 000e
- Commune 50% soit 690 000€

Question : la CCPU pourrait-elle se porter garant avec la commune ?

- La CCPU n'a pas cette compétence, le risque est proche de zéro, engagement de la commune dans cette construction, à l'issue de ce bail emphytéotique de 55 ans, la commune est propriétaire de l'équipement et engagement de la commune en terme de solidarité avec le Bailleur Social concerné, Loire Habitat.

Voté avec 2 abstentions.

12. Décisions modificatives :

- Décision modificative : 2 000€ sur cimetière cpte 2116 transférés en aménagement de la SDF cpte 2181.
 - Décision modificative : 6 500 € sur cimetière cpte 2116 transférés pour le logiciel cimetière cpte 205.
- Acceptées à l'unanimité

13. Autorisation de signer l'acte administratif concernant l'échange de terrain entre Jean Guy Poyet et la commune. Il s'agit de la parcelle A1091 qui devient propriété de Jean Guy Poyet et la parcelle A379 et A380 qui devient propriété de la commune. Mme Isabelle LUGNE est désignée et autorisée en tant que 1^{ère} adjointe à signer les actes administratifs. Accepté à l'unanimité

14. Questions diverses.

Mme Le Maire autorise la famille Philippon à inhumer Alain Faure (élevé chez eux) dans la tombe familiale – chacune des parties concernées ayant accepté cette inhumation dans cette concession.

Bail Claudette GERARD : est-ce qu'avec un bail précaire la commune a obligation de reloger la personne ? Il faut se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller juridique.

SDIS : passage de vérification des hydrants tous les 2 ans. Il se fera prochainement.

Une demande de Patrice PERRET concernant le point d'eau à la Pontadinière pour consolider la buse et relever le niveau pour une plus grande capacité. Accepté

Société Indelec : passage au mois d'octobre pour vérification de l'installation contre la foudre dans l'église.

Rapport de Géodéris concernant les mouvements de terrain dû à l'ancienne mine : faire courrier aux administrés concernés. Le dossier est consultable en mairie.

Mardi 13 octobre 2020 à 10h45 : Maintenance de l'éclairage public, Louis CANUT et Gérard SAVATIER seront présents lors de ces contrôles.

8 septembre à 11h30 : Mme Cukierman Sénatrice rencontrera le Maire et les Adjointes – déjeuné à la MARPA

12 septembre : 1 mariage et 2 baptêmes et funérailles d'Alain FAURE.
Demande pour déplacer le mariage à la salle des fêtes, acceptée.

19 septembre à 15h30 : présentation du site internet
Démarrage des commissions
Goûter et visite p'tite boutique
Inauguration de la Grand Fon
Une lettre d'information sera distribuée à la population.

Date du prochain Conseil municipal : Jeudi 1^{er} octobre à 20h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.

Madame le Maire

Pascale MONAT

Le secrétaire de séance

Christian GEORGES